

POLITIQUE QUALITE DU CFA FORMASUP AIN-RHONE-LOIRE

Le dispositif de l'apprentissage dans l'Enseignement Supérieur relève d'un partenariat étroit entre le tissu économique représenté par les organisations interprofessionnelles, professionnelles et consulaires d'une part et le monde de l'enseignement supérieur composé des Universités et Grandes Ecoles. La loi du 5 septembre 2018 dont la mise en œuvre s'échelonne de 2019 à 2021 redéfinit le cadre et le rôle des acteurs de l'apprentissage.

La compétence de la gestion en apprentissage était confiée aux conseils régionaux. La loi modifiera sensiblement l'organisation, la gouvernance et le financement de l'apprentissage.

L'apprentissage constitue un mode de formation qui connaît un fort développement à partir d'une approche de fonctionnement spécifique avec « un CFA hors murs » interdépartemental (FormaSup Ain Rhône Loire) qui nécessite une structure organisée et efficiente dans laquelle chaque partenaire doit trouver sa place dans un mécanisme de confiance réciproque.

Depuis 2007, j'ai engagé le CFA FormaSup Ain Rhône Loire dans une démarche qualité profonde et durable se référant à la norme ISO 9001 et plus récemment en l'adaptant à la version 2015.

Cette démarche doit assurer une meilleure maîtrise de nos activités en recensant l'ensemble de nos fonctionnements internes pour les améliorer en permanence. Ainsi, elle nous permet de rechercher la satisfaction de nos clients de façon pérenne et les conditions de son amélioration continue. Elle sert de socle pour le déploiement de nos projets (Recherche collaborative, e.compétences ...) et le maintien de notre engagement dans une démarche éco-responsable.

Cette démarche doit aussi nous servir de guide pour évaluer les risques et les opportunités inhérents à l'écosystème de notre activité. Nous avons identifié des enjeux pour lesquels nous devons engager une analyse et un plan d'action du fait de leur rôle stratégique majeur :

- **La promotion de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur,**
- **Le soutien des équipes de nos partenaires formation,**
- **Les besoins des employeurs d'apprentis,**
- **L'accompagnement du trinôme : Apprentis-Maître d'apprentissage- Tuteur académique,**
- **Les enjeux liés à la Diversité et l'Egalité des Chances,**
- **L'adaptation de notre éco-système aux exigences de la nouvelle loi.**

J'insiste particulièrement sur les axes prioritaires suivants, qui feront l'objet d'un examen régulier et spécifique avec les membres de la revue de direction :

- **Etre un CFA ressource pour garantir la satisfaction de nos partenaires Entreprises et UFA,**
- **Accompagner et assurer le suivi des apprentis,**
- **Maîtriser nos flux financiers en amont et en aval,**
- **Développer l'offre de formation en adéquation avec les besoins du monde économique,**
- **Poursuivre le travail sur l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle,**
- **Renforcer la démarche compétence comme axe prioritaire de la politique RH,**
- **Communiquer notre engagement Diversité auprès des partenaires (organismes de formation, apprentis, entreprises).**

Pour atteindre ces objectifs, le CFA FormaSup ARL compte sur l'implication de l'ensemble de ses collaborateurs afin que chacun s'approprie la démarche et que tous en aient une vision durable.

Je charge Mélodie MULLER, responsable qualité, de s'assurer que le système qualité est effectivement mis en œuvre, entretenu et efficace.

Elle effectuera un retour régulier sur le système qualité en revue de direction et assurera la sensibilisation permanente du personnel aux enjeux de cette démarche qualité.

Je demande à chaque collaborateur(trice) de notre CFA de s'engager dans cette démarche, de la pratiquer dans notre fonctionnement quotidien, de la promouvoir pour assurer sa réussite et l'intégrer dans notre projet d'entreprise.

Je m'engage à porter cette démarche, à en suivre les résultats et à affecter les ressources adaptées.

Le Directeur Général
Yves CIMBARO

